



Dossier réservé aux

COLLEGIENS SCOLARISES EN VAUCLUSE (et collégiens scolarisés hors du Département, domiciliés en Vaucluse)

DEMANDE DE BOURSE DEPARTEMENTALE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Dossier à remettre à l'établissement scolaire pour les collégiens scolarisés en Vaucluse

Dossier à adresser directement aux services départementaux pour les collégiens domiciliés
en Vaucluse, scolarisés hors du Département

**Date limite de dépôt du dossier :
30 novembre 2019 (*)**

Accompagné des justificatifs figurant en page 3
Tout dossier incomplet ou transmis hors délai ne sera pas instruit.
La suite réservée à ce dossier vous sera communiquée en fin d'année scolaire.

ETAT CIVIL DE L'ELEVE

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

SCOLARITE

Nom et adresse complète de l'établissement fréquenté (cachet de
l'établissement) :

.....
.....
.....

Cadre réservé à l'administration

N° Etablissement

DEMI PENSIONNAIRE

COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL

Dans le cas de parents divorcés ou séparés, seul le parent ayant la charge de l'enfant doit remplir cette partie

Civilité : Monsieur Madame

Qualité : Père Mère Tuteur (joindre le jugement de tutelle)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Téléphone :

RECEPTION DU DOSSIER		CADRE RESERVE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL	
ETABLISSEMENT	FAMILLE	INSTRUCTION	
Retiré le	Signature	SITUATION DU DOSSIER	NUMERO DU DOSSIER
Dossier remis par la famille le (*)			

(*) Date faisant foi pour la remise du dossier

SITUATION FAMILIALE DU REPRESENTANT LEGAL A LA RENTREE SCOLAIRE

Marié(e) Concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Célibataire

Nombre d'enfants **mineurs** à charge :Nombre d'enfants **majeurs** à charge :

SITUATION SOCIALE DE LA FAMILLE A LA RENTREE SCOLAIRE

Représentant légal : Profession :

Salarié(e) Chômage Retraité(e) Invalidité Longue Maladie Au foyer Artisan Commerçant Agriculteur

Conjoint ou concubin : Profession :

Salarié(e) Chômage Retraité(e) Invalidité Longue Maladie Au foyer Artisan Commerçant Agriculteur

Joindre tout justificatif utile

RAPPEL DES SANCTIONS PENALES EN CAS DE FAUSSE DECLARATION

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou fausses déclarations en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu (emprisonnement de 1 à 4 ans et peine d'amende de 9 000 € ou l'une de ces deux peines seulement).

**Loi n°68-690 du 31 juillet 1968 – Article 22 Alinéa II.
Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 – Article 3**

Je soussigné(é), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration.

A, **le**

Signature obligatoire du représentant légal :

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Articles 39 et 40) :

Les catégories d'informations nominatives obligatoires enregistrées dans le traitement automatisé de gestion des bourses départementales sont :

- L'identité de l'élève ou de l'étudiant, son niveau d'études et l'établissement fréquenté,
- L'identité et l'adresse du demandeur, responsable légal,
- Eventuellement, l'identité et les références bancaires du bénéficiaire de la bourse.

Les destinataires de ces informations sont le service Pilotage et Vie des Collèges et les services financiers du Conseil départemental de Vaucluse.

Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi susvisée s'exerce auprès du Département de Vaucluse – Direction des Collèges – Rue Viala – 84909 AVIGNON CEDEX 9.

A AGRAFER AU DOSSIER

Tout changement de situation de famille en cours d'année scolaire ne pourra être pris en compte au-delà de la date limite de dépôt du dossier soit **le 30 novembre 2019**.

1- DANS TOUS LES CAS :

- Une photocopie du dernier avis d'imposition** de la personne qui établit la demande (père, mère ou représentant légal de l'enfant) ainsi que de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS **ou à défaut les justificatifs des ressources mensuelles de juin, juillet et août 2019** (selon le cas : bulletins de salaire, d'indemnités chômage, de longue maladie, d'invalidité, de retraite, de rente veuvage ou accident, etc.)
- Une photocopie de toutes les prestations sociales versées mensuellement par la CAF ou la MSA de Vaucluse de moins de trois mois** (allocations familiales, de soutien de famille, d'adulte handicapé, d'éducation spéciale, d'APL, etc)
- Une photocopie de la dernière quittance d'électricité, de gaz ou facture de la compagnie des eaux**
- Pour les enfants recueillis à charge**, fournir une photocopie de l'extrait du jugement de tutelle
- Un relevé d'identité bancaire ou postal complet et récent** précisant l'IBAN et le code BIC. A coller ou à agraffer en bas de la présente page

2- COLLEGIENS SCOLARISES HORS VAUCLUSE :

- Une photocopie de l'attestation de bourse nationale pour l'année scolaire 2019-2020**
- Un certificat de scolarité pour l'année en cours (2019-2020)**

3- CAS PARTICULIERS :

- Pour les élèves non boursiers d'Etat** dont la famille est en grande précarité suite à un événement grave : annexer obligatoirement un rapport de l'assistante sociale ou un courrier explicatif permettant d'apprécier très précisément la situation familiale et financière du foyer.

**COLLEZ ICI LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL
DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les parents de l'élève doivent obligatoirement résider dans le Département de Vaucluse pour constituer une demande de bourse départementale.
- La bourse départementale s'adresse à tout élève boursier national (bourses des collèges) scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat d'association.
- Pour les autres cas, se reporter à la rubrique concernée en page 3.
- La bourse départementale est versée en une fois en fin d'année scolaire sur le compte bancaire joint en page 3.
- Le dossier n'est valable que pour l'année scolaire en cours.
- Pour tout renseignement s'adresser au : Conseil départemental, Service Pilotage et Vie des Collèges au **04 32 40 78 31**.
- **Le dossier de bourse départementale, dûment complété, est à remettre :**
 - ⇒ **A l'établissement scolaire pour les collégiens scolarisés en Vaucluse.
La date de remise du dossier à l'établissement (cachet du collège) est la seule faisant foi.**
 - ⇒ **Aux services départementaux pour les collégiens scolarisés hors Vaucluse
à l'adresse suivante : Conseil départemental de Vaucluse
Direction des Collèges
Rue Viala
84909 AVIGNON CEDEX 09**

Jusqu'au 30 novembre 2019 dernier délai.